

## Massif de Fontainebleau La saison de chasse débute le 13 octobre 2025

Chaque année, l'ONF organise la chasse dans les forêts domaniales de Fontainebleau, des Trois-Pignons et de la Commanderie. Elle est le seul moyen de réguler les populations de cerfs, chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt.



Comme chaque année dans les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois-Pignons, la chasse à tir se déroulera les **lundis, jeudis et quelques vendredis à partir du 13 octobre 2025 au 23 mars 2026**.

Elle **s'organise selon 2 zones** (cf. carte au verso) :

- > partie périphérique (environ 12 500 ha) : louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur professionnalisme et leur sérieux ;
- > partie centrale (environ 9 500 ha) : plus fréquentée et particulièrement complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes), l'ONF encadre et organise directement les actions de chasse, sous la conduite d'un responsable de chasse.

Au sud du massif, la forêt de la Commanderie (2 550 ha) est chassée le **samedi matin du 21 septembre 2025 au 23 mars 2026**.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes **partagent le même espace**. L'ONF invite chacun à **être attentif à la signalisation mise en place** les jours de chasse : panneaux et rubalises apposés, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ainsi que d'emprunter les allées des zones chassées.

Couvrant un périmètre d'environ 100 ha, une traque dure environ 2 heures, puis se déplace ensuite sur un autre secteur forestier. Les forêts ne sont jamais totalement parcourues, laissant la grande majorité des espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.

### À quoi sert la chasse ?

Le massif de Fontainebleau compte 3 types de grands animaux : cerfs, chevreuils et sangliers. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils et des grands cervidés. Herbivores, ces derniers **consomment les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres**. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres. **Présents en trop grand nombre, ils compromettent la régénération de la forêt**.

Les répercussions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisière, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décuplèrent rapidement. **La chasse limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler**. C'est l'objectif prioritaire, en particulier dans un contexte de changement climatique. Un plan de chasse triennal validé définit le nombre de cerfs et chevreuils à prélever.

### RESTEZ INFORMÉ EN TEMPS RÉEL AVEC L'APPLICATION MELCKONE

Les jours de chasse, l'application mobile Melckone vous indique en temps réel les zones concernées. Destinée à tous les utilisateurs de la forêt, elle vise à faciliter la cohabitation entre tous les usages. Disponible gratuitement sur l'Appstore et Google Play.

### DÉGATS CAUSÉS



Consommation des fruits forestiers



Consommation des bourgeons, feuilles et aiguilles.



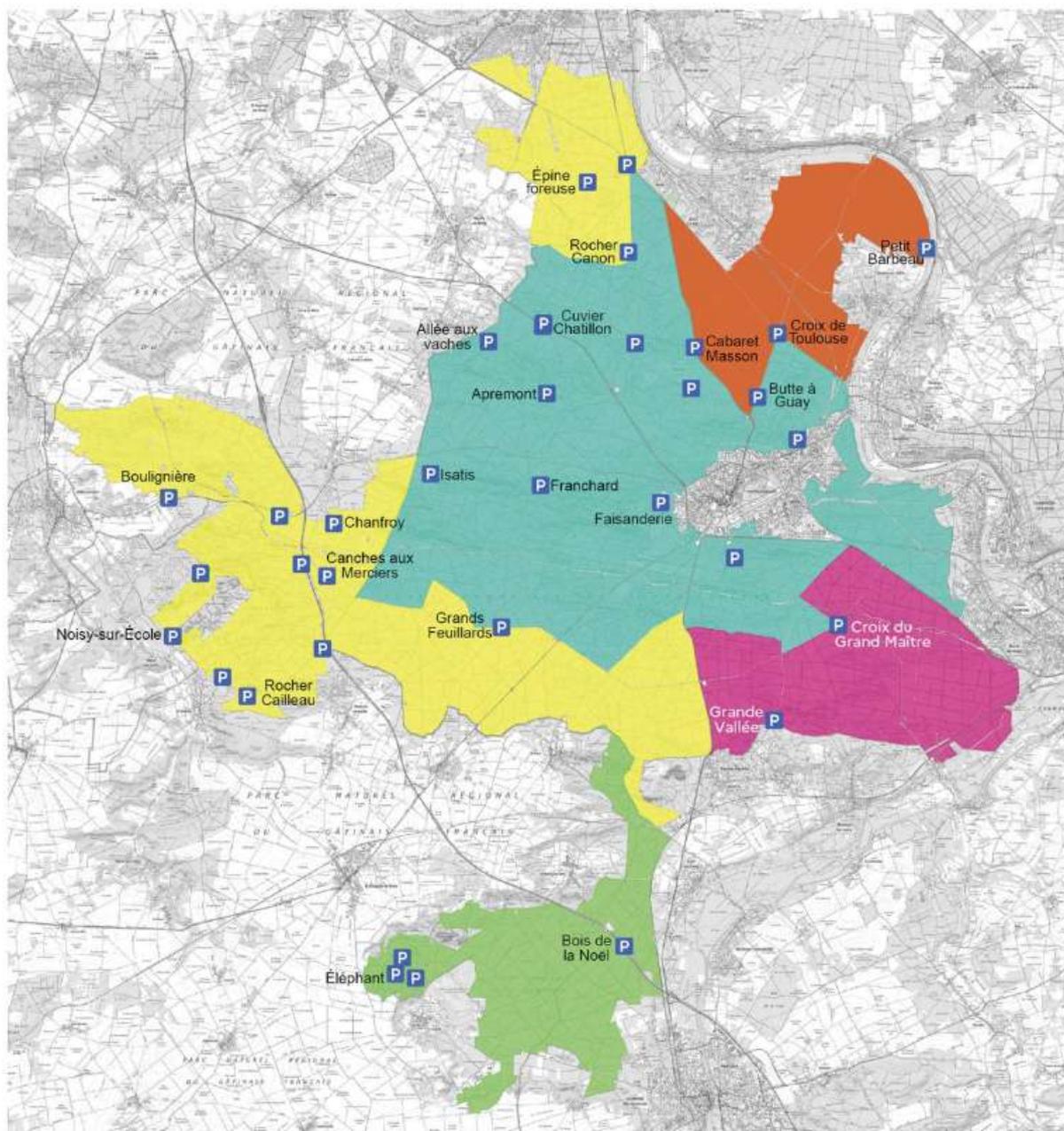
Dérèglement des jeunes semis



Arrachage des écorces ou frottements des bois contre les jeunes arbres

## Massif de Fontainebleau

### Calendrier et carte des secteurs concernés par la chasse à tir



**Lundi & jeudi** (hors vacances scolaires)  
du 13/10/25 au 19/02/26

**Lundi**  
du 03/11/25 au 23/02/26

**Vendredi**  
du 07/11/25 au 26/02/26

**Lundi** : du 06/11/25 au 19/02/26  
**Jeudi** : 12/01/26 et 16/02/26

**Samedi matin**  
du 21/09/25 au 23/03/26